

## Officiers, gens du bel air et domestiques : Une affaire d'amour à Apt en 1685

Les méfaits des troupes, en campagne ou en cantonnement, ont bien souvent défrayé la chronique, et chacun sait que le prestige de l'uniforme, joint, peut-être, à l'ennui secrété par la vie étouffée d'une petite ville, a fait succomber mainte dame, de qualité ou non. Pour égayer un peu les austères colonnes de notre revue, je vais essayer de retracer une anecdote vaudevillesque, parfaitement authentique, qui peut prêter à sourire — mais peut, aussi, inciter à quelques réflexions.

Les faits sont aisés à reconstituer : avérés, certains, corroborés par les dépositions concordantes de plusieurs témoins<sup>1</sup>. Le treize février 1685, la marquise de Buoux, qui réside à Apt, reçoit, en soirée, plusieurs personnes de la bonne société locale ; parmi elles, un ménage noble, M. et M<sup>me</sup> de Caumette<sup>2</sup>, deux bourgeois d'Apt, M. Antoine Ollier, et M<sup>lle</sup> Daudifred, et un officier de la garnison, le capitaine Rigeard<sup>2</sup>. Vers dix heures, M. de Caumette quitte l'assemblée ; à onze heures et demie, les messieurs offrent de raccompagner les dames : M. Ollier donnant la main à M<sup>lle</sup> Daudifred, et le capitaine Rigeard la donnant à M<sup>me</sup> de Caumette, se retirent à leur tour, et, avec un laquais qui porte un flambeau, arrivent à la grande porte d'entrée de l'hôtel de Caumette, où M<sup>me</sup> de Caumette prend congé de ses amis et rentre chez elle. Le capitaine renvoie son valet — il fait clair de lune et il n'a plus besoin qu'on l'éclaire — puis, faisant le tour de l'immeuble, entre dans le jardin par une petite porte dont il a la clef, et gagne,

1. Arch. dép. des B.-du-Rh., C 4590 : correspondance de l'intendant avec les ministres ; et C 2188 : plaintes et informations reçues par l'intendant en 1685.

2. Les noms des deux principaux protagonistes ont été changés ; les autres ont été conservés.

derechef, la chambre de M<sup>re</sup> de Caumette. Est-il besoin de préciser que les époux font chambre à part ? Il est facile d'évoquer les moments qui suivent. A deux heures du matin, voulant repartir discrètement par le même chemin, l'officier trouve la porte refermée, et, assailli par plusieurs hommes, dans l'obscurité, reçoit une volée de coups de bâton et est laissé pour mort dans le jardin. Il n'est, en vérité, qu'à moitié mort, se relève, non sans perdre chapeau, perruque, fourreau d'épée — il l'a tirée, bien sûr — et crie « à moi, Madame, on m'assassine ». Il a pourtant la force de regagner l'auberge où il loge et de faire appeler deux chirurgiens pour le panser. Pendant ce temps, la dame, épouvantée par les cris qu'elle avait entendus, réveille sa femme de chambre et lui demande d'aller voir ce qui se passe. Claudine Pin, la servante, a bien trop peur pour sortir au milieu de cette nuit d'hiver ; sa maîtresse lui propose alors de lui donner vingt pistoles (somme importante = 200 livres) si elle consent à déclarer que l'officier venait pour elle, Claudine, et non pour sa maîtresse. Mais elle se voit opposer un refus formel. Claudine assure que « son honneur lui est plus cher que celui de sa maîtresse ». Là-dessus, le maître de maison arrive, furieux, dans la chambre de la servante, qu'il accuse de « méchant commerce » avec Rigcard, et qu'il malmène fort en lui donnant des coups, tandis que son épouse assure que le galant venait bien pour Claudine ; mais il a bientôt de la bouche de la servante, la certitude de son infortune...

L'intervention du cuisinier Audet interrompt la scène, et M<sup>re</sup> de Caumette charge Claudine d'aller voir comment va le capitaine, et lui dire combien elle était fâchée de ce qui était arrivé ; la femme de chambre, accompagnée de la jeune Nanon, petite bonne d'enfants de la maison, va à l'auberge où loge Rigcard vers cinq heures ; il a été pansé et la reçoit. A son tour, il lui fait d'alléchantes propositions si elle consent à déclarer qu'il venait pour elle, et non pour sa maîtresse, mais elle répète préférer son honneur à celui de sa maîtresse, et consent seulement à aller récupérer chapeau, perruque et fourreau d'épée — ce qui est fait, le tout étant rapporté à l'auberge par la petite Nanon. L'affaire se complique par la réaction des camarades de Rigcard : M. de Virginy, commandant les cinq compagnies de fusiliers cantonnées à Apt, est fou furieux, insulte en public la noblesse locale, fait battre la générale, veut s'emparer des portes de la ville ; à

grand-peine M. de Buoux, l'évêque, et quelques autres personnes parviennent à le calmer. Plainte, scandale, enquête menée sur l'ordre de l'intendant ; M. de Caumette, prudemment, passe dans le Comtat, son épouse s'installe au couvent de la Visitation d'Apt ; Claudine et le cuisinier, auteur de la bastonnade, sont en prison à Apt. Fort heureusement, l'affaire s'achève en comédie plutôt qu'en tragédie, puisque l'officier guérit, et qu'on laisse les choses se tasser.

Au-delà du récit — déjà pourtant significatif dans sa brièveté — se discernent les contours de la société d'une petite ville provençale. La noblesse locale, bien établie, alliée aux plus grands noms de Provence (le marquis de Buoux est un Pontevès), ne forme pas une société aussi fermée que l'on pourrait le croire, puisque, aux « veillées », on reçoit des bourgeois de la ville : Antoine Ollier et Marguerite Daudiffred, et, aussi, des officiers en garnison : le capitaine Rigcard. L'harmonie semble donc régner entre ces différents éléments ; sans doute le cercle, peu nombreux, s'élargit-il volontiers à quelques personnes suffisamment distinguées, même si elles ne sont pas « nées ». Le clivage ne se manifeste pas entre « nobles » et « roturiers », la société noble ayant, selon toute apparence, englobé une partie de la bourgeoisie, mais bien entre « civils » et « militaires » : quoique reçus dans les mêmes salons, et issus de famille de rang analogue, les officiers, lorsqu'il s'agit de l'un de leurs camarades, se dressent violemment contre la bonne société du lieu. Cet esprit de corps n'étonnera personne ; ce qui a de quoi surprendre pourtant, c'est la virulence, et même la grossièreté des propos de M. de Virginy, capitaine commandant les cinq compagnies de fusiliers en quartier à Apt. Il faut probablement supposer qu'il est de caractère irascible ; il a eu toute la matinée (et on sait que les militaires se lèvent tôt) pour être mis au courant des malheurs de son camarade, et, à deux heures de l'après-midi, heure où, sur la place de la cathédrale, les Aptésiens se promènent au soleil d'hiver, il interpelle M. Attenoux, procureur du roi, demandant justice immédiate ; sur la réponse apaisante qui lui est faite, et le conseil de déposer plainte, il s'écrie « qu'il se moque de cette fichue noblesse » ; il use, dit-on, de « termes sales », « renie le saint nom de Dieu... » Il prend à témoin M. de Mervoisin, alors paisiblement assis dans la boutique de l'apothicaire de la place, qu'une

sédition va éclater ; son interlocuteur réplique sans douceur, et la querelle s'envenime, jusqu'à ce que l'on sépare les deux antagonistes. Cependant, le capitaine Virginy a fait battre la générale ; les soldats une fois rassemblés, il se trouve finalement assez embarrassé, n'osant tout de même pas ordonner une action, et fait faire... l'exercice. Virginy ne s'en tiendra pas là : ayant été sermonné, après ses éclats, par l'intendant Morant, il écrira à Louvois lui-même pour raconter l'histoire à sa façon, récit tendancieux que l'intendant s'empresse de redresser.

Beaucoup de bruit pour pas grand-chose, donc, mais réactions typiques des divers protagonistes, prenant fait et cause chacun pour ses amis, les étrangers batailleurs d'une part, les paisibles habitants de l'autre.

Mais la tragi-comédie a eu d'autres acteurs, personnages essentiels des pièces bien menées et compagnons obligés de la vie quotidienne : les domestiques. La littérature nous l'a appris : point d'intrigue, ni d'aventure, auxquelles ils ne soient intimement mêlés. L'on sait, du reste, que les personnes de qualité, en ce temps-là, faisaient exécuter par autrui tous les menus travaux usuels, et l'intimité constante qui s'établit entre maître et domestique, par une pente naturelle, peut aller jusqu'à la complicité : Claudine Pin, la femme de chambre de M<sup>me</sup> de Caumette, s'est rendue à deux reprises chez le serrurier ; celui-ci est lié, de plus loin, à la maison, puisque sa femme est la nourrice de l'un des enfants Caumette. Il a été chargé par la dame d'exécuter une clef dont elle lui a confié le modèle, en lui recommandant de la rendre au plutôt ; Claudine, le lendemain, est allée chercher cette précieuse clef-type, dont, bien évidemment, sa maîtresse veut dissimuler l'absence, puis, quelques jours après, elle est retournée chez le serrurier pour y prendre la nouvelle clef. On l'a deviné, cette clef va être remise au galant capitaine, qui empruntera ainsi la porte du jardin en toute tranquillité. Quand Madame explique au serrurier qu'il s'agit de la serrure de la porte du grenier, dont elle ne veut s'abaisser à demander la clef à « la commère » (la vieille gouvernante, véritable majordonne de la maison), et refuse obstinément de lui montrer la serrure, même lorsqu'il assure ne pouvoir faire un bon travail que s'il peut l'examiner, sans doute Jean Meissart ne la croit-il qu'à moitié ; mais Claudine ne peut ignorer la vérité : outre qu'elle serait bien sottre si elle n'avait pas compris

cette histoire de clef (et ses réponses lors de l'enquête révèlent plutôt son intelligence), elle couche dans une chambre — un réduit plutôt — qui n'est séparé de la chambre de sa maîtresse que par un meuble formant cloison. Les incursions nocturnes du capitaine ne sont, du reste, que l'aboutissement de nombreuses visites et promenades qui se sont multipliées durant une assez longue absence de M. de Caumette. L'ambiguïté des rapports entre la maîtresse et sa servante éclate avec le drame; sourde et aveugle, Claudine veut bien l'être, mais sa complicité a des limites.

Avec une inconscience totale, persuadée que seule une bonne étrenne a du prix pour une domestique, M<sup>me</sup> de Caumette propose à sa femme de chambre de déclarer que Rigéard venait pour elle; argument repris par l'officier quelques heures après, dans le souci évident, quoique tardif, de limiter le scandale. Préjugé de classe qui a duré presque jusqu'à nos jours, qui assimilait volontiers pauvreté à inconduite; bien plus, il s'agit là d'un véritable mépris de la personne humaine, dont les deux amoureux n'ont aucune conscience; la conformité de leurs offres laisse penser qu'ils avaient décidé, en cas d'anicroche, d'essayer de mettre en cause la femme de chambre. Ils n'ont pas prévu que Claudine, qu'ils tenaient pour un objet docile, serait aussi ferme dans ses déclarations, répétant que « son honneur lui est plus cher que celui de sa maîtresse », et, aux questions réitérées de M. de Caumette, finirait par répondre que c'était bien pour Madame que venait Rigéard. La limite de l'obéissance servile est atteinte; s'agissant de son honneur de femme, Claudine est insensible aux pressions et à l'argent. Sa résolution sans faille n'est pas inutile: lorsqu'ils seront interrogés par le subdélégué, ni M<sup>me</sup> de Caumette ni le capitaine Rigéard ne mettront en cause Claudine.

Comparez, la femme de chambre, mais acteur essentiel, le cuisinier: si Madame se confie à Claudine, Monsieur charge Veran Audet, cuisinier, de veiller à la fermeture des portes et de faire des rondes, car, les nuits précédentes, il a entendu du bruit, et craint les voleurs; qu'Audet n'hésite pas à frapper, s'il rencontre un individu louche. Le domestique s'acquitte de sa mission avec un zèle excessif, puisqu'il assomme carrément l'homme qu'il rencontre l'épée à la main. Le mari outragé a-t-il voulu donner une

bonne leçon au galant, persuadé que ce dernier n'irait pas s'en vanter, et le résultat a-t-il dépassé ses prévisions ? ou, ignorant tout de l'intrigue qui se jouait sous son toit, a-t-il cru à des voleurs ? La première hypothèse est sans doute la bonne, puisque, sous le coup de la colère, M. de Caumette répond à son épouse qui joue l'étonnée, au bruit qui se fait « Madame, vous ne le savez que trop, c'est Rigeard qui vient de sortir de votre chambre » ; or, ni Audet ni lui n'ont vu — assurent-ils — le soi-disant voleur. L'époux a donc, par personne interposée, infligé une correction à l'amant. Véran Audet savait-il sur qui il tapait si hardiment ? C'est moins sûr, encore qu'il semble que les relations entre la dame et l'officier aient été de notoriété publique. En tout cas, il reste sur ses positions, répétant qu'il a agi seul — le capitaine déclare qu'il y avait plusieurs assaillants, et qu'il croit avoir reconnu la voix de M. de Caumette — et qu'il pensait avoir à faire à un voleur. En maintenant sa déclaration, il disculpe son maître, qui ne peut être accusé de préméditation, et, du même coup, s'affirme en état de légitime défense. Une solidarité totale existe entre ces deux hommes, alors que les intérêts des deux femmes divergent.

Le résultat immédiat est que Véran Audet va supporter, seul, les conséquences juridiques de son action ; le voilà en prison en Apt, pendant que son maître se réfugie au Comtat, afin dit l'intendant « qu'il ne fût pas exposé au second affront de se voir arrêté, après en avoir reçu un premier si public, et si sensible ». Quant à Claudine Pin, elle est aussi emprisonnée, mais il semble que l'on se soit surtout assuré de sa personne pour recueillir son témoignage (c'est ce que voulait éviter le capitaine Rigeard en lui proposant de la faire raccompagner dans sa famille à Lyon), puisque l'intendant écrit qu'il la fera mettre en liberté, car « elle ne paraît coupable de rien, et n'est aucunement chargée par la procédure ».

M<sup>me</sup> de Caumette, de son côté, s'inflige une prison plus douillette, en s'installant chez les religieuses de la Visitation, où elle a sans doute loisir de méditer sur son imprudence. Elle n'a pu compter ni sur le sacrifice de sa femme de chambre, qui a refusé de prendre à son compte sa liaison, ni sur la discrétion de son amant et de ses camarades, dont les cris et le tapage ont déchaîné un véritable scandale. La galanterie de Rigeard va

bien jusqu'à prétendre être épris de Claudine, ce qu'il est impossible de soutenir, mais ne s'est pas satisfaite de l'atmosphère feutrée et discrète des alcôves provinciales. L'esprit de corps de la société locale, d'une part, des officiers, d'autre part, s'est manifesté à plein. Il serait anachronique de parler de sentiment de classe pour Véran et Claudine ; créditons la jeune fille d'un sentiment très vif de sa dignité, et notons que le jeune homme ne paraît pas autrement embarrassé de rapporter à l'enquêteur les propos sans équivoque échangés entre Monsieur et Madame ; celle-ci n'a-t-elle pas l'audace de répondre à son époux, qui la confond « Songez-y bien, Monsieur, avant que le bruit n'éclate, il vous fera plus de tort qu'à moi », à quoi le mari a rétorqué « Madame, j'y ai trop songé ». C'est Audet que l'époux charge de transmettre perruque, chapeau et fourreau d'épée à la petite Nanon qui va les rapporter au galant ; bref, on ne se gêne guère, et même pas du tout, devant les domestiques. Cette absence de discrétion envers les serviteurs est générale à cette époque ; elle témoigne d'un certain mépris pour des êtres jugés inférieurs, dont l'opinion importe peu, voire, qui sont censés ne pas avoir d'opinion.

Ainsi, cette petite affaire — fait divers, dirions-nous — met-elle en lumière la tension permanente entre les troupes en garnison et la population, même au niveau des élites, pourtant issues du même monde ; elle confirme ce que l'on sait des liens d'étroite dépendance entre maîtres et domestiques, mais elle permet en même temps d'entrevoir les sentiments personnels de sincérité et de dignité qui se font jour chez les serviteurs, témoins quotidiens de la vie intime de leurs employeurs, et témoins privilégiés auprès des enquêteurs.

Madeleine VILLARD.